

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023
COMMUNE DE VAUCIENNES

La réunion a débuté le 17 juillet 2023 à 18H30 sous la présidence du Maire, madame FOURNY Christiane.

Membres présents :

M. CHEVRON Hervé
Mme FOURNY Christiane
Mme JEAN Claudine
Mme LOURDEZ Florence
M. REMIOT Julien
Mme VALTON Emilie

Membres absents représentés :

Mme BOULONNAIS Christine (pouvoir donné à Mme JEAN Claudine)
M. LEBRUN Nicolas (pouvoir donné à Mme LOURDEZ Florence)

Membres absents :

M. BLAISE Michaël
M. LEMAIRE Janick
M. ROUSSEAU Joël

Secrétaire de séance : Mme LOURDEZ Florence

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

019-2023 Projet d'achat d'une épareuse
020-2023 Création d'une commission du personnel
021-2023 Projet d'installation d'un pylône antenne relais de téléphonie
022-2023 Projet d'achat d'un bâtiment de stockage
- Questions diverses

N°019-2023 PROJET D'ACHAT D'UNE EPAREUSE

Madame le Maire présente à l'assemblée plusieurs devis pour l'achat d'une nouvelle épareuse de plusieurs entreprises (Primault, Noremat, Ravillon, Publier).

Après en avoir délibéré, et compte tenu de la situation du personnel non qualifié pour conduire un tracteur équipé d'une épareuse, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas donner suite à ces différents devis, et ne pas acheter d'épareuse pour le moment.
- Demande à Madame le Maire d'étudier différentes propositions de prestations de services pour l'entretien des espaces verts de la commune.

N°020-2023 CREATION D'UNE COMMISSION DU PERSONNEL

Madame le Maire propose à l'assemblée de créer une commission du personnel qui serait en charge du recrutement et de l'organisation du travail pour le remplacement des agents techniques de la commune suite à leur départ cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de créer une commission du personnel. Cette commission sera composée des personnes suivantes :

- Madame FOURNY Christiane
- Madame JEAN Claudine
- Madame LOURDEZ Florence
- Madame VALTON Emilie
- Monsieur CHEVRON Hervé
- Monsieur LEBRUN Nicolas

N°021-2023 PROJET D'INSTALLATION D'UN PYLÔNE ANTENNE RELAIS DE TELEPHONIE

Vu la requête présentée par Maître Emmanuelle BON-JULIEN, avocat au Barreau de Rennes, pour la société TDF, visant à suspendre les effets l'arrêté du maire du 04 novembre 2022 portant opposition à la déclaration préalable de travaux numéro DP 051 597 22 S0012 pour la pose d'un pylône antenne relais pour la téléphonie.

Vu la notification adressée à la commune de l'ordonnance en date du 05 mai 2023 rendue par le juge des référés dans l'affaire qui oppose TDF contre la commune de Vauciennes. Cette ordonnance vise la commune à délivrer un certificat de non-opposition à la déclaration préalable, à verser à la société TDF la somme de 1 200 euros, et à suspendre l'arrêté du 04 novembre 2022 du maire de Vauciennes et de la décision implicite rejetant le recours gracieux.

Afin de trouver un arrangement amiable, il a été proposé à la société TDF d'implanter le pylône antenne relais de téléphonie sur le terrain de la station d'épuration. Ce terrain appartenant à la Communauté des Paysages de la Champagne, Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur une éventuelle discussion entre la société TDF et le Président de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter une discussion entre la société TDF et le Président de la Communauté de Communes des Paysage de la Champagne concernant l'implantation d'un pylône antenne relais de téléphonie sur la parcelle de terrain de la station d'épuration.

N°022-2023 PROJET D'ACHAT D'UN BATIMENT DE STOCKAGE

Madame le Maire laisse la parole à Madame JEAN Claudine, conseillère municipale.

Madame JEAN Claudine présente une proposition de vente du bâtiment de stockage de la SNCF situé sur le territoire de la commune de Vauciennes, près de la gare. Ce bâtiment pourrait servir de lieu de stockage pour la commune ou pour la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas se positionner en tant que futur acheteur pour ce bâtiment.

Questions diverses

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h30.

Mme LOURDEZ Florence
Secrétaire de séance

Mme FOURNY Christiane,
Maire